



# RÉVISION STRATÉGIQUE DES PROGRAMMES

---

## POSITIONS DE LA SANB

## LA SOCIÉTÉ DE L'ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (SANB)

Page | 1

La SANB est la structure de représentation politique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Elle est vouée à la défense et à la promotion des droits et des intérêts de la communauté francophone et acadienne de la province. Ses buts sont la reconnaissance d'une société acadienne distincte, le maintien et la création d'institutions francophones homogènes et parallèles, la valorisation du français face à l'assimilation grandissante et le maintien des acquis dans le contexte des restructurations des gouvernements

Le Nouveau-Brunswick est régi par une Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick qui fait en sorte qu'il s'agit de la seule province au Canada qui est officiellement bilingue. Par ailleurs, étant la minorité linguistique avec environ 33% de la population de la province, la vigilance est de mise pour les francophones afin de s'assurer que dans les faits, les deux communautés linguistiques jouissent des mêmes droits et privilèges.

Le dossier linguistique est au centre des préoccupations de l'organisme. Ce dossier est complexe dans la mesure où il touche à plusieurs domaines de la société, comme l'éducation, les arts et la culture, la santé, etc. Quant à son ouverture, elle se concrétise dans le dossier de l'intégration des nouveaux arrivants et arrivantes ainsi que dans la volonté de faire une plus grande place aux jeunes et aux femmes au sein de l'organisme.

La SANB est membre de la Société nationale de l'Acadie (SNA) et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA du Canada) pour mieux travailler au développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

C'est ainsi que la SANB prend officiellement position dans le cadre de la révision stratégique des programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick.



*Conseil d'administration de la SANB*

## DÉCLARATION

**La SANB demande à ce que les budgets voués aux francophones en termes d'éducation, de santé et d'immigration ne soient pas affectés. En effet, les gouvernements successifs au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années, ont adopté une pensée consensuelle, à savoir que ces domaines doivent être mieux financés. De plus, il est important que du financement soit réservé afin de procéder à la pleine municipalisation du territoire.**

## I. L'ÉDUCATION FRANCOPHONE

Page | 3



La prospérité en éducation passe par une offre de services complète en français ainsi que par des structures et des institutions pouvant soutenir et accompagner les étudiants et étudiantes au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi plusieurs aspects sont cruciaux dans le domaine de l'éducation francophone, à savoir la construction identitaire, la vision d'un investissement à long terme dans l'éducation afin d'en retirer des bénéfices sur différents plans, l'éducation postsecondaire, la petite enfance et l'apprentissage tout au long de la vie.

### 1. Le bilinguisme

Il est important de maintenir un bilinguisme fonctionnel dans la province. En effet, le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada et tel que le rappelle Lori-Ann Cyr, ancienne présidente du Conseil économique du Nouveau-Brunswick Inc., le bilinguisme est un atout sur le plan économique. En effet, cette expertise typiquement néo-brunswickoise favorise des échanges économiques internationaux et interprovinciaux. En raison de sa localisation et de son bilinguisme reconnu, le Nouveau-Brunswick est un guichet unique pour les échanges avec l'Europe et l'Amérique du Nord. C'est ainsi qu'il est important de préserver cet aspect si nous voulons que la province devienne une plaque tournante dynamique sur le plan des échanges et donc de l'économie<sup>i</sup>. Toutefois, il est à noter que le taux de bilinguisme chez les anglophones est de 14,9% et celui des francophones est de 66,3%. Le bilinguisme ne doit pas être l'apanage des francophones seulement, mais de toute la population, qui doit pouvoir acquérir des compétences fonctionnelles dans sa deuxième langue<sup>ii</sup>.

## 2. Investissement à long terme

En outre, d'une éducation performante découle une économie performante. Cela signifie qu'investir en éducation permettrait au Nouveau-Brunswick de s'enrichir. Ainsi, David Campbell, expert-conseil en économie a déclaré en septembre 2014 qu'augmenter le taux de littératie de 10% permet d'augmenter le PIB de 15%<sup>iii</sup>. De plus, des citoyens et citoyennes ayant une éducation élevée forment une population ayant un travail avec un haut revenu. Cela mène à un taux d'imposition plus élevé. Financer l'éducation est donc un investissement sur le long terme. Cet investissement n'est pas seulement visible sur le plan monétaire, mais également sur le plan social. En effet, des individus dont la culture et la langue sont valorisées au travers de leur éducation sont des individus qui auront une estime de soi forte en tant qu'individu et en tant que peuple<sup>iv</sup>. Une forte estime permet un épanouissement et un bien-être social et de la santé. En effet, tel que le rapporte le secteur Promotion de la santé et prévention de Fribourg<sup>v</sup>, un lien manifeste existe entre l'estime de soi, la capacité à se regarder positivement et la santé, sachant que la santé est « *...un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Cela laisse supposer qu'une éducation valorisant la culture, la langue, l'identité, etc. aura plus de possibilités de former des citoyens et citoyennes en meilleure condition. Cela aura des répercussions pécuniaires sur le long terme puisque des citoyens et des citoyennes en meilleure santé dépenseront moins en santé. En ce sens, R. Bisson et associé.e.s démontrent que « *la société bénéficie des retombées positives futures associées à l'épanouissement des enfants dès leur petite enfance, à la productivité économique et à la réduction des dépenses sociales*<sup>vi</sup> ».

C'est ainsi que des moyens doivent être donnés à l'école acadienne et francophone pour la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC), « *l'un des plus grands projets éducatifs acadien et francophone de l'histoire du Nouveau-Brunswick*<sup>vii</sup> ». La mise en place de la PALC a été réclamée lors de la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014, exercice démocratique au sein de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

La question de l'alphabétisation doit aussi être une des questions prioritaires puisqu'elle entraîne un manque de mains-d'œuvre qualifiées dans certains domaines. C'est pourquoi la création d'une commission sur l'alphabétisation a été suggérée par les participants de la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014.

De plus, les recommandations issues du rapport Pierre-Marcel Desjardins portant sur le financement de l'école acadienne et francophone doivent être respectées. En effet, il est rappelé dans le rapport qu'en plus de l'éducation standard, l'école acadienne et francophone doit s'occuper de la construction identitaire des élèves afin d'assurer la pérennité du peuple acadien. Il chiffre à 11 millions de dollars l'enveloppe pérenne nécessaire à chaque année pour permettre à l'école francophone de remplir sa double mission. Le gouvernement a accordé 1,5 million de dollars à cette fin en 2014. Cette enveloppe pérenne doit toutefois être revue à la hausse sur 3 ans afin d'atteindre les 11 millions de dollars que le gouvernement avait promis.

### 3. L'éducation postsecondaire

Finalement, l'éducation postsecondaire est un point important à considérer puisque les frais de scolarité sont encore très élevés. Par exemple, une année d'étude en premier cycle à l'Université de Moncton peut coûter jusqu'à 17 939\$. Cela entraîne un endettement important à la sortie de l'université.

L'endettement pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, il est un frein à la consommation et donc au dynamisme économique de la province. Il est également « *sans conteste un obstacle important à l'accessibilité à toutes les étapes du projet d'études : il est un frein à l'inscription chez les étudiants ayant une forte aversion à l'endettement, un facteur de risque pour le décrochage scolaire, une source de stress en cours d'études, un obstacle à la poursuite aux cycles supérieurs et un facteur qui retarde l'élaboration des projets de vie suite à la diplomation*<sup>viii</sup> ». De plus, le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE) a démontré que le taux de rétention est plus élevé lorsqu'un étudiant ou étudiante a obtenu son diplôme au Nouveau-Brunswick<sup>ix</sup>. Ainsi, 88% des étudiants choisissent de rester dans la province une fois leur diplôme obtenu. Cela signifie que rendre plus accessible la diplomation, et par conséquent, l'accessibilité, permettrait aux nouveaux diplômés et nouvelles diplômées de rester dans la province et de faire bénéficier leur compétence.

C'est ainsi que baisser les frais de scolarité, très élevés au Nouveau-Brunswick comparativement au reste du Canada<sup>x</sup>, serait un des moyens de relancer l'économie. Toutefois, cela pose la question du financement des universités et du CCNB. **C'est pourquoi l'augmentation de la taxe de vente harmonisée (TVH) au niveau de 2006, qui permettrait de récupérer 250 millions de dollars<sup>xi</sup>, pourrait être envisagée.**

### 4. La petite enfance

Dans un contexte anglo dominant, la période de la petite enfance est cruciale pour l'avenir de l'éducation en français et pour assurer la pérennité de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. En effet, dès la naissance et au cours de ses premières années de vie, l'enfant développe ses habiletés langagières et acquiert les fondements de son identité. Les apprentissages faits durant ces premières années sont déterminants non seulement pour la réussite individuelle de l'enfant, mais aussi pour la vitalité de la communauté à laquelle il appartient. Les interventions en petite enfance permettent d'autre part de réduire les écarts de développement qui s'installent dès le plus jeune âge. Ceci est d'autant plus important dans une société où le niveau d'alphabétisation est préoccupant. Prioriser la petite enfance et instaurer une dualité complète (incluant les garderies éducatives homogènes) permettent également d'assurer dès les premières étapes du continuum d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie afin de permettre un recrutement d'enfants pouvant parler le français.

Un certain nombre de services doit donc être présent et efficace afin d'accompagner l'enfant et ses parents. Ces services comprennent l'accès à des soins, des services et de l'éducation en français, mais également une sensibilisation aux besoins spéciaux (nouveaux arrivants, nouvelles arrivantes, familles recomposées ou monoparentales, etc.), ainsi qu'une offre de services de garde.

## 5. L'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie se définit comme « *les activités d'apprentissage, entreprises à tous les moments de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi*<sup>xii</sup> ». Le concept d'apprentissage tout au long de la vie implique de considérer l'éducation comme un continuum qui se développe de la naissance jusqu'à la fin de la vie. Il englobe toutes les opportunités d'apprentissage : éducation dans la famille, éducation formelle dans les institutions éducatives de la petite enfance au postsecondaire, éducation non formelle et informelle, formation professionnelle, alphabétisation, éducation aux adultes et éducation populaire, formation par le travail, bénévolat et engagement citoyen. Par continuum on entend un ensemble homogène d'éléments qui se succèdent de telle manière que l'on puisse passer de l'un à l'autre de façon continue. Le continuum repose également sur des actions concertées de chaque maillon qui le compose et de l'existence de ponts qui assurent des transitions harmonieuses et des points d'entrée à chaque étape du continuum. L'éducation tout au long de la vie permet par conséquent de s'assurer que les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick puissent être aptes à effectuer les transitions d'apprentissage graduellement ainsi que de pouvoir répondre adéquatement aux demandes en temps réel de la société. C'est ainsi que le financement ne peut pas être supprimé ou vu à la baisse concernant ce point.

## II. LA SANTÉ FRANCOPHONE

Page | 7



Il est primordial qu'en 2025, les deux communautés linguistiques soient égales au niveau de la santé. Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue et il doit le rester tant sur le plan de l'accès aux services que sur les services proposés. Il est important que ces aspects perdurent afin de démontrer la volonté et la fierté du Nouveau-Brunswick d'être la seule province officiellement et réellement bilingue au Canada.

Ainsi, le plan de rattrapage en santé amorcé par l'ancien ministre de la Santé Hugh Flemming est crucial pour l'atteinte de la prospérité acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick. C'est pour cette raison que ce plan a été décidé et mis en application à partir de 2013. Initialement, la durée de ce plan est de 5 ans et devrait donc s'étaler jusqu'en 2018.

En premier lieu, il est important de noter que ce plan ne peut pas atteindre un rattrapage complet. Pour que le rattrapage complet soit achevé, il est nécessaire qu'un plan suive celui-ci. En effet, certains services ne sont pas inclus dans ce plan, tels que la néonatalogie, les services en cardiologie tertiaire, la pédopsychiatrie tertiaire, la traumatologie tertiaire, etc. Ainsi donc, pour achever une prospérité complète, il importe de prendre en considération ces points et d'appliquer une suite au plan de rattrapage. Une augmentation du financement est à prévoir pour cela. D'après le Docteur Hubert Dupuis, d'Égalité santé en français Inc., un financement additionnel de 5 à 10 millions par an serait à prévoir afin d'accéder à une pleine égalité et donc à une pleine prospérité.

De plus, afin d'atteindre cette prospérité, il faudrait également que les ressources francophones et anglophones ne soient pas mises en commun. Ainsi, Facilicorp pourrait continuer de s'occuper des services non cliniques pour les institutions

anglophones et le réseau Vitalité de ces mêmes services, sauf pour les institutions francophones.

Afin de trouver du financement pour achever une totale prospérité en santé au Nouveau-Brunswick, plusieurs solutions sont proposées. En effet, des économies importantes peuvent être réalisées en santé. Cependant, ces économies ne doivent pas passer par la fermeture des petits hôpitaux ou par la réduction de services de santé pour les francophones, mais par une restructuration des gros hôpitaux. Ainsi, plusieurs services sont proposés en double ou en triple du côté des gros hôpitaux anglophones, tels que la neurochirurgie ou la néonatalogie, mais ne le sont pas proposés du côté francophone. De plus, du financement peut être trouvé si des économies sont réalisées dans les trois grands hôpitaux gérés par le réseau de santé Horizon, à savoir St John Regional Hospital, Moncton Hospital et Dr Everett Chaleur Regional Hospital.

Il est important de noter que le réseau de santé Horizon a connu une augmentation de ses dépenses de fonctionnement de plus 17,2 millions de dollars lors de la dernière année, contrairement au réseau de santé Vitalité, dont les dépenses ont été les mêmes. Cela démontre le besoin de réajustement des budgets.

Enfin, il est important de prendre en compte les besoins en termes de santé de la population vieillissante. En effet, en 1972, l'âge médian était de 24,3 ans alors qu'il est de 43,4 en 2012<sup>xiii</sup>. C'est pourquoi il est demandé de ne pas réduire le budget pour les programmes qui touchent tous les aspects des aînés et le vieillissement de la population du Nouveau-Brunswick.

**Pour augmenter les revenus dans le domaine de la santé, il serait intéressant de taxer la vente de nourriture néfaste pour la santé (*fast-food, junk food, etc.*) ainsi que la vente de cigarettes.** Ce faisant, des revenus seraient générés tout en sensibilisant les citoyens et citoyennes aux effets d'une alimentation saine et équilibrée. En complément de la sensibilisation à une nourriture saine et équilibrée, une sensibilisation à des pratiques sportives devrait être réalisée. En effet, « *une bonne santé peut même générer en soi une croissance économique en permettant aux personnes capables d'éviter maladies et blessures de profiter d'un plus grand nombre d'occasions d'optimiser leur éducation, leur travail et leur potentiel humain<sup>xiv</sup>* ».

### III. L'IMMIGRATION FRANCOPHONE

Page | 9



La province du Nouveau-Brunswick est confrontée à des problèmes démographiques, qui empêchent le renouvellement de sa population. C'est en raison de cela qu'il est important de prioriser l'immigration, qui permettra de maintenir la croissance démographique et de soutenir la prospérité économique.

Les flux d'immigration actuels ne respectent toutefois pas l'équilibre linguistique de la province, à savoir 33% de francophones. En effet, seulement 14% d'immigrants, entre 2001 et 2010, ont indiqué le français comme étant leur langue de correspondance. Pour atteindre une prospérité linguistique, il est nécessaire de favoriser l'immigration francophone. C'est ainsi qu'un plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick a été mis en place en 2014. L'échéance de ce plan s'achève en 2017. Ce plan nécessite également un mécanisme d'évaluation annuelle pour vérifier si des progrès sont réalisés afin d'apporter des correctifs au besoin. Pour soutenir ce plan, il faut des fonds. C'est pour cela que les coupes budgétaires ne peuvent affecter ce point.

De plus, il est important d'offrir un service d'accompagnement aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants, tant sur le plan linguistique que sur le plan des démarches à réaliser. Cela permettrait de favoriser leur intégration de manière rapide et efficace. Le taux de rendement économique s'en verrait bonifié.

En outre, une démarche de sensibilisation à l'immigration doit être opérée auprès des Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises de souche ainsi qu'auprès des entrepreneurs. Cela favoriserait un taux de rétention plus élevé et par conséquent, une population qui ne décline pas numériquement.

#### IV. LA PLEINE MUNICIPALISATION DU TERRITOIRE

Page | 10



*Roger Doiron, président de l'AFMNB et Jeanne d'Arc Gaudet, présidente de la SANB*

Il est important d'achever la pleine municipalisation du territoire au Nouveau-Brunswick afin que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès à des services égaux et à une pleine voix démocratique. Ce point a été soutenu lors de la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 2014, exercice de démocratie au cours duquel les citoyens et les citoyennes ont fait entendre leurs voix.

Une fois la pleine municipalisation réalisée, les municipalités auront accès à la formule de péréquation et à la taxe sur l'essence, qui sont des sources de financement autonomes non négligeables. Cependant, pour atteindre ce but, le ministère des Gouvernements locaux ne doit pas subir de coupes budgétaires, mais doit être financé adéquatement. Cela signifie que pour que le regroupement ait lieu, du financement doit être accordé aux municipalités. Par la suite, les municipalités pourront devenir autonomes. Toutefois, pour qu'elles deviennent autonomes, des restructurations devront être mises en place telles que la négociation d'un nouveau pacte fiscal. En effet, le gouvernement provincial bénéficie grandement de l'impôt foncier des DSL, mais celui-ci devrait être redistribué aux municipalités afin de leur permettre une gestion plus autonome. Également, une formule de péréquation municipale pourrait être appliquée afin de venir en aide aux municipalités qui ont le plus de difficultés.

Finalement, dans ce dossier, il est important de voir l'investissement sur le long terme que les restructurations et le financement initial peuvent apporter.

## V. CONCLUSION

Page | 11

Pour conclure ce mémoire, il est important de souligner qu'il est nécessaire de considérer tous les impacts qu'auront les coupes budgétaires sur l'avenir et la dynamique économique et sociale de la province du Nouveau-Brunswick. C'est ainsi qu'il serait judicieux de se questionner sur la nécessité de la mise en place d'études de faisabilité prenant en compte tous les paramètres lors de la réflexion sur des coupes budgétaires éventuelles. En outre, les conséquences sur le long terme devront être analysées. C'est pour ces raisons que la SANB et le Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick avaient demandé qu'un livre blanc soit réalisé à la fin des consultations publiques afin de prendre des décisions éclairées et réfléchies quant à l'avenir de notre société. Cette demande est réitérée.

Pour cela, il est préconisé de se questionner sur le moyen d'augmenter les revenus de la province plutôt que d'effectuer des coupes budgétaires dans des programmes vitaux au bien-être de la population. Plusieurs points sont ainsi avancés, à savoir l'augmentation de la taxe de vente harmonisée (TVH) au niveau de 2006 qui permettrait un gain de 250 millions de dollars<sup>xv</sup>. **Un deuxième point serait le rétablissement du taux d'imposition des particuliers de 2008 qui permettrait d'augmenter les recettes de la province de 230 millions de dollars<sup>xvi</sup>. Un mécanisme d'aide aux plus démunis serait toutefois à mettre en place. Également, une taxe sur les produits de luxe pourrait être envisagée. Cependant, il serait nécessaire d'effectuer une étude dont les résultats verraient le consensus au sein de la population sur ce qu'est un produit de luxe.** Finalement, la décentralisation des services dans les régions avec un guichet unique est préconisée. En effet, cela permettrait une meilleure coordination des programmes et la création d'emplois et des services à proximité de la population. Ainsi, l'économie en région serait redynamisée. Par conséquent, les régions, notamment du nord seront plus attractives et auront un plus fort effet de rétention tant pour les jeunes que pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes.

## RÉFÉRENCES

- Page | 12
- <sup>i</sup> Cyr, L.-A., (2012). Le bilinguisme, un atout économique selon le CÉNB. *Site internet du CÉNB*. Repéré le 11 février 2015
- <sup>ii</sup> Province du Nouveau-Brunswick. (2001). *Le taux de bilinguisme*. Repéré le 11 février 2015 à <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/nbrunswick.htm>
- <sup>iii</sup> Campbell, D. (2014). Citation diffusée sur *Radio-Canada* le 8 septembre 2014
- <sup>iv</sup> Maslow, A. (1943). A Theory of Human Motivation. *Psychological Review*, no 50, p. 370-396
- <sup>v</sup> REPER Promotion de la santé et prévention. (2014). Estime de soi et santé. Repéré le 10 février 2015 à [projets@reper-fr.ch](mailto:projets@reper-fr.ch) <http://www.reper-fr.ch>
- <sup>vi</sup> Rapport de R. Bisson et associé.e.s, *Effets des investissements en petite enfance sur la vitalité économique des communautés francophones*. Méta-analyse préparée pour la Commission nationale des parents francophones, 2013
- <sup>vii</sup> Alward, D. (2010). *La politique d'aménagement linguistique et culturel : un projet de société pour l'éducation en langue française*. Repéré sur internet le 11 février 2015 à <http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/PALC.pdf>
- <sup>viii</sup> Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). *Endettement étudiant : État des lieux, déterminants et impacts*. Repéré le 12 février à <http://www.eve.coop/?a=157>
- <sup>ix</sup> Étude menée par le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE) pour l'Université de Moncton. (2011-2012). Résultats publiés dans *l'Étoile Restigouche* du 12 février 2015
- <sup>x</sup> Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. (2007). *Avantage Nouveau-Brunswick : une province cherche à accomplir sa destinée*. Repéré le 11 février 2015 à [http://www.gnb.ca/cnb/Promos/CPSE/CEPNB\\_Report\\_f.pdf](http://www.gnb.ca/cnb/Promos/CPSE/CEPNB_Report_f.pdf)
- <sup>xi</sup> Saillant, R. (2014). Se donner les moyens de ses ambitions. *Acadie Nouvelle* du 11 septembre 2014
- <sup>xii</sup> Définition adoptée par le Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie (CMA), organisation non gouvernementale internationale auprès de l'UNESCO
- <sup>xiii</sup> Province du Nouveau-Brunswick. (2013). Profil de la population active du Nouveau-Brunswick. Repéré le 10 février 2015 à <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/petl-epft/PDF/Emp/Profil-PopulationActiveDuNB.pdf>
- <sup>xiv</sup> Suhrcke et coll., 2008, récupéré du site internet de l'Agence de la santé publique du Canada
- <sup>xv</sup> Saillant, R. (2014). Se donner les moyens de ses ambitions. *Acadie Nouvelle*.
- <sup>xvi</sup> Desjardins, P.-M. (2012). *Déclaration publique des économistes au sujet des finances du Nouveau-Brunswick*. Acadie Nouvelle.